



# Adhésion et inscription aux activités

## Fiche « majeur » 2023 - 2024

### Informations concernant l'adhérent :

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Email (en majuscule) : .....

Adresse complète : .....

J'habite sur la commune de Marseillan depuis     ≤ 2 ans             + de 2 ans

Je suis intéressé(e) pour participer bénévolement à la vie de l'association :     Oui  Non

Service cuisine    Bricolage    Petite manutention    Administratif

/ Informatique    Boite à livres    Affichage

Autre projet : .....

Activités	Plein tarif	Tarifs 3 activités -10%	<b>Infos internes</b>
			<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> carte d'adhésion 22€ <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> carte d'adhésion 19€ <input type="checkbox"/> Carte famille 44€ <b>Autres infos...</b>
<b>Carte Adhésion</b>			
<b>Total Adhésion + activité(s)</b>			
<b>Si règlement en plusieurs fois</b>			
<b>Montant(s) des versement(s)</b>			
<i>(Carte adhésion+total activités) / 3 =</i>			

ANCV	Carte bancaire	Espèces	Chèque(s)
		Date :	

## INFORMATIONS

### Droit à l'image

- J'autorise  Je n'autorise pas

La MJC de Marseillan à utiliser les photographies et vidéos sur lesquelles figurent mes enfants ou moi, qui auront été prises dans le cadre des activités de la structure et à reproduire, publier, diffuser ces images sur ses différents supports de communication (affiches, flyers, site internet et Facebook de la MJC, journal interne, communiqués de presse, expositions et rapports d'activité).

### Adhésion

En devenant adhérent, vous marquez votre accord avec les valeurs et missions de la MJC. Plus qu'un droit d'entrée dans une activité, vous devenez membre d'une association. Alors, pour que cette association soit VOTRE association, participez et votez à l'assemblée générale, ou mieux encore, rejoignez-nous et devenez bénévole dans les événements, au conseil d'administration... L'adhésion couvre la période de septembre à août de la saison en cours, elle vous permet d'être assuré. **Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise.** Aucun remboursement d'adhésion ne peut être exigé. On peut être adhérent de l'association sans pratiquer une activité régulière mais on ne peut pratiquer une activité sans être adhérent de l'association.

### Fonctionnement des ateliers et cours

Les ateliers et cours débutent courant septembre et s'arrêtent à la fin du mois de juin. Elles s'interrompent pendant les vacances scolaires (hormis pour rattrapage) et jours fériés. **Les adhérents s'engagent à les suivre pour la durée annoncée.** Les cotisations sont à payer d'avance pour l'année. Elles sont acquises, nominatives et non transmissibles. Pour les cas de force majeure (maladie ou déménagement) un remboursement sera envisagé, sur présentation d'une pièce justificative, tout trimestre commencé restant dû. Pour des raisons de fonctionnement, **l'association se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.**

**Signature de l'adhérent**

*(Précédée de la mention "lu et approuvé")*